

**1TERKAZ**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 12 000 euros**  
**Siège social : 246 Chemin de la Draille - 34150 GIGNAC**  
**948 805 007 RCS MONTPELLIER**

---

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE  
ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2025**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -67 236 euros en totalité au compte « report à nouveau ».

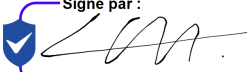
L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, les associés devront, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution de la Société ou à la continuation de l'activité, dans les quatre mois à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Certifié conforme  
La Gérance**

Signé par :  
  
3DA46761F8AD4C7...

1TERKAZ

N°2033 A - 2025

**① BILAN SIMPLIFIÉ**

Exercice clos le 31/12/2024

Néant 

ACTIF	Brut ①	Amort. Provisions ②	Net ③	31/12/2024 ④	Net ⑤
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010	012			
- Autres	014	016			
Immobilisations corporelles	028	030	11 126	30 502	
Immobilisations financières (1)	040	042		201	
<b>(5) TOTAL I</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>11 126</b>	<b>30 703</b>	
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	052			
Stocks marchandises	060	062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	070		6 771	
Autres créances (3)	072	074		15 149	
Valeurs mobilières de placement	080	082			
Disponibilités	084	086		1 444	
Charges constatées d'avance	092	094			
<b>TOTAL II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>		<b>23 364</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>11 126</b>	<b>54 067</b>	

PASSIF	31/12/2024	
Capital social ou individuel	120	12 000
Écarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	
Réserves réglementées	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres)	131	
Report à nouveau	134	
Résultat de l'exercice	136	-67 236
Subventions d'investissement	137	
Provisions réglementées	140	
<b>TOTAL I</b>	<b>142</b>	<b>-55 236</b>
Provisions pour risques et charges	<b>TOTAL II</b> 154	
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	14 370
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	3 787
Comptes courants d'associés	173	81 425
Autres dettes	175	9 721
Produits constatés d'avance	174	
<b>TOTAL III</b>	<b>176</b>	<b>109 303</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>54 067</b>

Renvois :			
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184
			41 627

Comptes approuvés  
par l'assemblée Générale  
du 30/01/2025  
Le Gérant

Signé par :  
  
3DA46761F8AD4C7...

**② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ  
DE L'EXERCICE (en liste)**

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE		31/12/2024		Néant
Ventes de marchandises			210	
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	209	214	
Production vendue services		215		
Production stockée		217	218	142 833
Production immobilisée			222	
Subventions d'exploitation reçues			224	
Autres produits			226	
			230	
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>			232	<b>142 833</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			234	
Variation de stock (marchandises)			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			238	56 917
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			240	
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier immobilier)			242	93 691
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE		243	244	283
Rémunérations du personnel			250	40 659
Charges sociales			252	
Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce)		255	254	11 126
Dotations aux provisions			256	
Autres charges :				
- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259	262	
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			264	<b>202 676</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I - II)</b>			270	<b>-59 843</b>
Produits financiers			III 280	
Produits exceptionnels			IV 290	
Charges financières			V 294	5 368
Charges exceptionnelles :				
- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)			300	2 025
- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)		VI		
Impôts sur les bénéfices			VII 306	
<b>2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)</b>			310	<b>-67 236</b>
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)		312	314 67 236
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			318	
Provisions non déductibles			322	
Impôts et taxes non déductibles			324	2 025
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC		248		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)		249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
<b>Déductions</b>				
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986	ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138	
Investissement et souscription outre-mer	344	Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989	342
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345	
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181			
Divers, dont :				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Créance report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	350
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs</b>		Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352	354 65 211
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises L.S. seulement)			356	
Déficits antérieurs reportables		(dont imputés sur le résultat)		360
<b>Résultat fiscal après imputation des déficits</b>		Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370	372 65 211

# Règles et méthodes comptables

## **Pour les personnes morales**

(Articles R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 54 067 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -67 236 Euros.

L'exercice a une durée de 24 mois, recouvrant la période du 19/01/2023 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## **Faits caractéristiques**

Constitution de la société le 14/02/2023.

## **Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture**

Néant

## **Méthode des coûts historiques**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat**

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

## **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

## **Amortissements**

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

## **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.